



MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité



L'ÉCOMOBILITÉ SCOLAIRE POUR BOUGER ET BIEN GRANDIR !

CONTEXTE

L'écomobilité scolaire représente 26 millions de trajets quotidiens. Des trajets courts et rapides qui se prêtent parfaitement à l'usage des modes actifs et partagés. Les mobilités actives sont de loin la première motivation pour les intercommunalités à prendre la compétence mobilité dans le cadre de la loi LOM.

Le baromètre IFOP- Eco CO2, a révélé que :

- **55%** des parents sont prêts à privilégier la mobilité active ;
- **74%** des parents sont volontaires pour participer à des concertations sur ce sujet ;
- **80%** des parents pensent que les mobilités actives ont un impact positif sur la prévention des maladies cardiovasculaires et sur le contrôle du poids de l'enfant ;



Autant de leviers pour les collectivités pour déployer un plan de déplacements des établissements scolaires (PDES).

Lien pour découvrir les résultats complets du baromètre IFOP – Eco CO2 : <https://www.moby-ecomobilite.fr/>

OBJECTIFS/CONCEPT

L'écomobilité scolaire limite le recours à la voiture individualisée en utilisant des modes de déplacements actifs ou partagés comme la marche, le vélo, la trottinette, les transports en commun, le covoiturage...pour les trajets domicile-école.

Le programme Moby répond aux enjeux environnementaux, de **santé publique** et de sécurité routière en accompagnant les collectivités et les établissements scolaires à :

- **comprendre les pratiques de déplacement** et les enjeux spécifiques de chaque établissement ;
- **construire un plan de déplacement** avec l'ensemble des acteurs concernés ;
- **impliquer et sensibiliser** les élèves à l'écomobilité ;
- **assurer la pérennité** des changements observés.

MÉTHODE

Pendant 2 années, un chargé de mission, accompagne la collectivité à la mise en oeuvre d'un PDES.

Eco CO2 apporte une méthodologie et des outils qui accompagnent les 3 grandes étapes du programme :

- **la concertation** et la création du comité Moby ;
- la mise en place d'un **diagnostic mobilité** ;
- la mise en place d'un **plan d'action** et des indicateurs de suivi appropriés.

RESULTATS

L'usage des modes actifs aux abords des établissements scolaires participe à :

- **l'amélioration de la qualité de l'air**, de la santé des enfants en favorisant leur activité physique. Les enfants sont aussi plus concentrés en classe ;
- **à la réduction du trafic automobile** et améliore la sécurité des élèves ainsi que la qualité de vie ;
- **à la sensibilisation de l'ensemble des acteurs** : parents d'élèves, enseignant.e.s, personnel scolaire, enfants, élu.e.s et technicien.ne.s.

Actuellement, **76 PDES sont en cours de déploiement** (66 auprès d'écoles et 10 auprès de collèges). Cela représente environ 35 collectivités qui se sont déjà engagées dans le programme.

78 PDES supplémentaires devraient être déployés, d'ici la fin d'année 2021.

DISCUSSIONS/PERSPECTIVES

- D'ici 2023 l'objectif est de déployer **950 PDES** sur le territoire.
- Avec sa **prise en charge à 75%** par le dispositif des CEE, le reste à charge pour les collectivités est de 25%.
- Le programme Moby est **facilement déployable** dans tous les territoires urbains ou ruraux.

Bertrand Dumas, Chef de Projet Moby. Plus d'informations sur : www.moby-ecomobilite.fr